

LA RENAISSANCE

JOURNAL POLITIQUE

ABONNEMENTS

Un An. 10 fr.
Six Mois. 5 »
ENVOI FRANCO PAR LA POSTE
Etranger. Port en sus

ADMINISTRATION

Tout ce qui concerne l'Administration
Abonnements, Articles d'argent
Doit être adressé à M. A. ALRICY
Imprimerie Labaune, cours Lafayette, 5

RÉDACTION

Adresser les communications
A M. COSTE-LABAUME, Directeur
Cours Lafayette, 5, Lyon
LES MANUSCRITS NE SONT PAS RENDUS

ANNONCES

Fermier général : V. FOURNIER
Directeur de l'AGENCE DE PUBLICITÉ
Rue Confort, n° 14
LYON

FRANC-PARLER

On a bien tort d'accuser les vieux partis d'aveuglement. Eux et leurs journaux ont au contraire une vue excellente, une vue tellement bonne, qu'ils aperçoivent à l'œil nu, ce que personne ne découvrirait même avec les plus fortes lunettes.

Voilà quinze jours, par exemple, que les augures « conservateurs » nous annoncent gravement une crise ministérielle pour la rentrée des Chambres.

L'œil de lynx des rédacteurs du *Franc-parler* et de la *Défense* a découvert dans le sein du cabinet des dissentiments poussés à l'état aigu.

M. Dufaure ne peut plus sentir M. de Marcère, M. Bardoux ne peut plus voir M. Waddington en peinture. Quant au général Borel, il lui suffit de rencontrer l'ombre d'un de ses collègues pour qu'il s'écrie avec indignation : A moi mes gendarmes !

Mieux que cela, un bon jeune homme qui, sous le pseudonyme prétentieux de *Mystère*, raconte, aux petites dames du *Figaro*, des secrets de Polichinelle, — ce bon jeune homme, dis-je, nous révèle que tout est rompu entre M. de Freycinet et Gambetta ; les deux « copains » de la Défense nationale, ces deux « fous-furieux » sont littéralement, oh mais littéralement à couteaux tirés.

Celui-ci ne peut plus prononcer un discours sans que celui-là n'en prenne des attaques d'épilepsie et réciproquement.

Conclusion : la discorde règne au camp républicain, les radicaux veulent manger le nez aux modérés, les intransigeants, les internationaux, les socialistes, vont entrer en danse ; on va jouer

aux quilles avec les jambes des ministres. Branle-bas général.

On voit qu'à défaut d'autre, les journaux bien pensants ont du moins l'esprit d'invention.

Malheureusement, tous ces jolis romans, dont on renvoie chaque jour la suite au prochain numéro, toutes ces fables ingénieuses, qui gagneraient certainement à être mises en musique, n'ont qu'une seule chance d'être crus : l'absurdité ! *Credo quia absurdum.*

Mon Dieu oui, les croyants à l'absurde sont les uniques clients que puissent racoler les farceurs « bien informés » qui depuis quelque temps nous rabattent les oreilles de leurs sornettes dignes de l'almanach Double-Milan.

Parbleu ! il est facile de comprendre le mobile et le but de cette campagne de mensonges.

Indépendamment de ce qui peut rester, selon l'évangile de Saint Basile, d'une calomnie bien lancée, les bons apôtres du 16 mai espèrent qu'en exploitant les petites divisions qui existent dans tous les partis, en mettant face à face des personnalités rivales, en attisant le feu et en y jetant de l'huile, — ils arriveront à cette dislocation bénie après laquelle ils soupirent, qui est l'objet de leurs prières les plus ferventes.

— Mon Dieu s'écrient-ils soir et matin dans leurs invocations au Sacré-Cœur, faites que de Marcère dévore Dufaure, que Gambetta dévore de Marcère, que Bonnet-Duverdier dévore Naquet, que Rochefort se repaisse de Bonnet-Duverdier, que Gaillard père avale Rochefort et que de tous ces repas anthropophagiques il ne reste plus une carcasse de républicain sous la calotte du ciel !

Le rêve est agréable sans doute, mais hélas ! ce n'est qu'un rêve.

Quoique les républicains ne soient

pas absolument d'accord sur certains points de leur programme, il sont assez intelligents, assez prudents et assez sensés pour ne pas se livrer à des combats de coqs pour l'unique satisfaction de la galerie cléricalo-monarchique.

Le ministère du 14 décembre est loin d'être notre idéal à tous, — mais si nous ne craignons pas de le stimuler, de le contrôler et même de le critiquer à l'occasion, ce n'est pas une raison pour que nous cherchions à le jeter par terre à propos de tout et à propos de rien.

Le propre d'un régime parlementaire, d'un régime de liberté et de discussion, c'est d'apprécier selon ses idées et ses convictions, les actes du gouvernement.

Mais de là, à le vouloir mettre à bas, il y a une enjambée un peu longue.

Aussi que les prophètes Elie-Dupanloup, Jérémie-Beslay et Baruch-Des Houx se tranquillisent, — le moment n'est pas venu encore d'envoyer les billets de mort du ministère libéral dont nous nous contentons pour le quart d'heure.

Quant aux astrologues d'occasion qui découvrent des chandelles en guise d'étoiles au firmament politique, ils n'auront pas même la fortune de la montagne de la Fable.

La montagne accouchait d'une souris entière, tandis qu'ils n'accouchent que de la moitié d'un canard.

JACQUES BARBIER.

La nomination des Instituteurs

La nomination des instituteurs communaux a été l'objet de divers articles de loi, qui se sont succédé les uns aux autres en 1850, 1852 et 1854.

De l'ensemble de ces dispositions légales, il résulte clairement et exclusivement ceci, à savoir que les instituteurs communaux sont

Cette œuvre considérable représente plusieurs scènes traitées avec une maestria sans pareille.

Au premier plan on voit un évêque persécuté par dix mille hommes de troupes qui lui présentent respectueusement les armes. A gauche, un prédicateur en bottes fortes en qui l'on reconnaît facilement le cuirassier de Mun se livre à une pantomime épileptique indiquant de vives douleurs d'entrailles, — pendant que dans le fond — on conduit au poste les membres du Congrès ouvrier.

A droite, un malheureux sous-préfet reçoit un énorme coup de balai dans ses parties sensibles, — pour s'être permis de mal parler d'un Révérend Père Dominicain.

Enfin, au-dessus du tout plane l'auguste figure du prisonnier du Vatican avec son palais de 1.500 chambres et son budget de quinze millions.

Toutes ces infortunes, toutes ces misères sont rendues avec une vérité tellement poignante par le grand peintre Freppel, que les membres du jury n'ont pu retenir leurs larmes, et c'est au milieu des sanglots qu'on lui a décerné sa grande médaille d'honneur.

Quant aux médailles d'or et d'argent les membres du jury déjà nommés se les sont distribuées à la courte paille en vertu de ce principe bien connu que : « charité bien ordonnée... »

Sculpture

MÉDAILLE D'OR.

M. le duc de Broglie, garde des Sceaux, en fourrière,
Pour son groupe de l'Union conservatrice, où

FEUILLETON DE LA RENAISSANCE

LES RÉCOMPENSES

DE L'EXPOSITION

Le public attend avec une impatience légitime la liste des récompenses de l'Exposition. Déjà plusieurs journaux, déjà nombre d'exposants se sont élevés avec véhémence contre les retards apportés à cette publication que l'on renvoie de jour en jour et de semaine en semaine comme la carpe de Bilboquet.

La *Renaissance* qui ne connaît pas d'obstacles quand il s'agit de satisfaire la curiosité de ses lecteurs, est en mesure de publier dès aujourd'hui, avant le *Journal officiel* lui-même, la partie la plus importante des décisions du jury.

Servons chaud !

SECTION FRANÇAISE

Beaux-Arts. — Architecture

GRANDE MÉDAILLE D'HONNEUR

L'Amiral Touchard, président du comité conservateur de la rue Mirosménil,
Pour le plan en relief des opérations du dit Comité pendant la campagne sénatoriale.

MÉDAILLE D'OR

M. Oscar de Fourtou, ancien ministre pour sa tentative de reconstruction des quatre colonnes de l'ordre moral,

La magistrature, la noblesse, la police et le clergé.

Si les efforts de cet habile architecte n'ont pas été couronnés de succès, c'est que le ciment *Romain* d'aujourd'hui ne vaut pas celui d'autrefois.

MÉDAILLE D'ARGENT

M. des Houx, rédacteur en chef de la *Défense sociale* pour les monuments de sottises qu'il débite quotidiennement à ses trois derniers abonnés.

MENTION HONORABLE

M. Louis Veillot auteur d'un système d'égoûts collecteurs pour l'écoulement de sa prose et de celle de ses congénères en « engueulement » apostolique.

Peinture

MÉDAILLE D'HONNEUR

Mgr Freppel, évêque d'Angers, pour son tableau saisissant des persécutions de l'Eglise.

nommés par le Préfet, les conseils municipaux entendus en leurs observations, sur des listes présentées par l'autorité académique ou les supérieurs des congrégations enseignantes.

Rien de plus, rien de moins.

Mais, en France, il faut toujours compter avec l'ambiguïté et l'insuffisance des textes, avec les compléments et les sous-entendus.

Les cléricaux n'étant pas satisfaits des conditions qui leur assuraient une large part dans la direction des écoles communales, il fallut presser tout d'abord en leur faveur les prescriptions de la loi tant soit peu élastiques. On se rabattit sur cette clause : « les conseils municipaux entendus. » Ce que ce passage, d'apparence chétive, renfermait de grosses conséquences, était inimaginable.

« Les conseils municipaux entendus », cela doit vouloir dire sans doute que, lorsque les préfets procèdent à la nomination d'un instituteur, ils doivent s'enquérir des désirs que peuvent avoir à ce sujet les principaux intéressés dans la question, c'est-à-dire les représentants de la commune qu'il s'agit de pourvoir d'un maître de l'enfance, et en tenir compte le plus possible. Il n'est pas nécessaire d'être clerc d'avoué pour forger cette loyale interprétation. Un pékin quelconque, auvergnat ou épiciier, la formulerait du coup avec l'aide seulement de la bonne foi et du bon sens.

Le bon sens ! est-ce que ça peut former jurisprudence ?

A quoi serviraient alors les scribes attachés au service de chaque ministre pour rédiger des instructions et des circulaires ? A quoi servirait surtout d'être ministre, si l'on ne pouvait pas faire à sa guise des gloses sur la teneur des lois, quand elles ne sont pas écrites en termes tout-à-fait clairs ?

Une première circulaire ministérielle, en date du 3 avril 1852, précisait donc que les mots : « les Conseils municipaux entendus » devaient être entendus à leur tour dans ce sens que les représentants des communes seraient mis seulement en demeure de déclarer s'ils préféraient un instituteur laïque ou congréganiste.

C'était restreindre singulièrement le cercle de leurs vœux.

Un an après, vint une deuxième circulaire, laquelle établissait que les délibérations des Conseils municipaux, relativement à l'option des instituteurs, ne peuvent avoir

l'on voit un Révérend Père, un monchard et un banquier s'empoignant à tire-cheveux.

Jamais les sentiments de mutuelle sympathie qui unissent la légitimité à l'empire et l'empire à l'orléanisme n'avaient été rendus avec plus de vérité et d'expression.

Sur le socle sont inscrits simplement ces deux mots qui valent tout un poème : *Ordre moral.*

Il avait été question de décorer M. de Broglie pour cette brillante conception, mais on a été arrêté par le choix de la décoration.

Que fallait-il lui donner ? — La croix de Saint Louis, la croix de la Légion d'honneur, la croix des missions, la croix de « ma mère » ou la croix de son père ?

On cherche encore.

Galerie du Mobilier

MÉDAILLE D'HONNEUR

Sa Majesté Henri V plus connu généralement sous le nom de comte de Chambord,
Exposant du trône de ses ancêtres.

Ce meuble véritablement curieux offre cette particularité remarquable que l'on ne peut pas s'asseoir dessus.

C'est là le principal motif de la décision du jury.

MÉDAILLE D'OR

Un sénateur inamovible désireux de garder l'anonymat,
Inventeur d'un nouveau genre de fauteuil qui peut se transformer à volonté en chaise longue, en dormeuse, en canapé-lit, en chaise percée et même en cercueil.

lieu que lorsque le titulaire d'une école est décédé, révoqué ou démissionnaire.

En introduisant, après coup, dans la jurisprudence relative au choix du personnel des écoles primaires, cette restriction arbitraire, M. Rouland rendit inamovibles tous les instituteurs en soutenant : Les écoles publiques, confiées une première fois à leurs soins, devinrent leurs fiefs à perpétuité. C'était annuler bel et bien cette fois, la légère prérogative laissée aux communes.

En effet, est-ce qu'il peut y avoir vacance de la direction d'une école congréganiste, par décès, révocation ou démission ? Jamais !

Les instituteurs congréganistes ne meurent pas à leur poste. Les supérieurs des maisons mères sont là qui veillent sur leur santé et leur vieillesse. Dès que l'un d'eux s'altère ou devient infirme, il est remplacé par un autre frère plus alerte. Ils ne donnent pas leur démission, car ils n'ont point de volonté propre, et ils ne sont point révoqués, car l'Administration a pour eux des trésors d'indulgence. D'ailleurs, ils savent très-bien parer d'avance les mauvais coups par des changements aussi opportuns que mystérieux. Bref, il n'y a jamais vacance d'emploi pour la direction des écoles, dont les congréganistes sont en possession.

Quand, en vertu du caprice de M. Rouland, caprice respecté par tous ses successeurs au ministère de l'instruction publique, même par M. Jules Simon, une commune se trouve riviée à des frères ignorants de par l'arrêté éphémère du préfet du département, elle est condamnée indéfiniment à traîner ce boulet.

Profitant de cette législation abusive, les congréganistes étaient en train d'introduire peu à peu les ouvrages pédagogiques du P. P. B. dans toutes les communes de la France. L'envahissement général leur était assuré dans un laps de temps facile à prévoir, puisqu'ils ne pouvaient perdre aucune école et qu'ils en racrochaient quelques-unes de temps à autre, grâce à la bêtise des instituteurs laïques qui, eux, se laissent mourir ; qui donnent quelquefois leur démission, et qui sont exposés à être révoqués, principalement dans les époques d'ordre moral.

Que de communes, se ravisant sur les dangers de leur enseignement anti-libéral et anti-scientifique, étaient impuissantes à secouer leur joug ! Combien de municipalités transmettaient en vain leurs doléances aux préfetures et prenaient des délibérations consécutives, inutiles à la réalisation de leurs vœux !

L'entorse à la loi était pour ainsi dire consacrée par l'usage. Une sorte d'oracle, sorti d'un antre inconnu, répétait à tous les échos : « Les conseils municipaux ne délibèrent sur l'option des instituteurs, qu'en cas de vacance par décès, révocation ou démission ! » On s'inclinait partout devant les paroles de l'oracle.

La situation s'aggravait de jour en jour et devenait intolérable.

Les prétentions illégales de MM. les congréganistes ont enfin trouvé leur pierre de touche.

M. Bardoux, ministre de l'instruction publique, a compulsé les textes de lois relatifs à la nomination des instituteurs et il a refusé d'y voir ce que le législateur n'y avait point mis. Il a donc mandé aux préfets de n'avoir à s'occuper désormais, dans les nominations d'instituteurs, que du texte précis des lois dont les nominations sont tributaires, leur rappelant qu'ils disposent de pleins pouvoirs à ce sujet, que leurs décisions sont sans appel, et que, s'il est d'une sage administration de conformer les arrêtés de nominations aux vœux des communes, exprimés en toute cir-

constance, il leur est facultatif de passer outre, quand ils le jugent opportun.

Les lois de l'empire ont fait les préfets les pachas du personnel des écoles communales. Le moment n'est pas de discuter les vices et les avantages de ces lois. Il s'agit simplement de mettre un terme à l'interprétation jésuitique qui en était faite jusqu'à ce jour.

Les cléricaux vont crier qu'on les dépouille de leurs droits et qu'on les voue à la persécution.

On ne fait que leur appliquer des dispositions légales, dont ils ont été les premiers fauteurs ; on ne leur rend pas même la monnaie de leur pièce.

Qu'ils se rassurent, du reste ! Les préfets de la République ne sont pas tellement irrespectueux des positions acquises, qu'ils se mettent immédiatement à donner la chasse à tous les instituteurs congréganistes. Ils savent, par expérience, que ceux-là se brûlent facilement les doigts, qui osent toucher aux empiétements et aux privilèges des serviteurs de la contre-Révolution. Il reste à ces derniers de puissants protecteurs dans les coulisses de la bureaucratie administrative, et bien rares seront les Dumarest, prêts à donner leur sanction aux délibérations des conseils municipaux contre les instituteurs brevetés de la sainte obéissance.

Nous sommes précisément à l'époque du mouvement annuel du personnel des écoles primaires dans chaque département. Il sera intéressant de constater, dans un mois, combien d'instituteurs congréganistes auront été immolés sur l'autel de la loi et des franchises municipales.

L'ÉLECTION CHAVANNE

Ce n'étaient pas trois, mais quatre concurrents qui, dimanche dernier, se sont disputé l'honneur d'aller représenter à Versailles la démocratie lyonnaise. Au dernier moment, M. Milleron, élevé sur le pavois par la minorité du comité central, s'était joint à MM. Chavanne, Habeneck, Castanier, déjà nommés.

La lutte a été vive, en affiches du moins. On voyait les noms des candidats et de leurs patrons, accolés quatre à quatre, à tous les coins de rue, sur des pancartes dont le rouge vineux tirait assez désagréablement les yeux. Bonne journée pour les électeurs et bon lendemain pour les chiffonniers !

Le vainqueur de la bataille est M. le docteur Chavanne, qui a réuni 8,758 suffrages sur 14,440 votants. M. Habeneck n'en a obtenu que 3,100, M. Castanier 1,288 et M. Milleron 786.

Il y a lieu de féliciter les électeurs lyonnais du résultat du vote. Des quatre concurrents, le plus sérieux, le plus digne était incontestablement M. le docteur Chavanne, qui ne le cède en rien pour les principes radicaux ni à M. Habeneck, ni à M. Castanier, ni à M. Milleron, mais qui a de plus l'usage des hommes et l'expérience des difficultés du progrès politique. Si nous le comparons à son prédécesseur, nous trouvons encore qu'il ne lui est inférieur ni par la ténacité, ni par l'honorabilité du caractère, et qu'il le dépasse sensiblement par l'aménité de ses manières et la solidité du savoir.

La troisième circonscription du Rhône

Dans le même groupe et pour le même objet, plusieurs médailles de bronze ont été distribuées à MM. Emile Ollivier, Baragnon, Pascal, etc.

Groupe 159. Coiffures

RÉCOMPENSE UNIQUE. — GRAND DIPLOME D'HONNEUR.

M. Dupanloup, évêque d'Orléans, Pour son célèbre CHAPEAU de cardinal. Cette magnifique coiffure d'un rouge éclatant, attire tous les regards des visiteurs qui ne peuvent s'empêcher de s'écrier : — Seigneur que l'on doit être heureux avec un pareil chapeau !

Mais hélas ! ce couvre-chef superbe a un défaut grave, un défaut capital, c'est qu'il est placé si haut qu'on ne peut pas l'atteindre, pas même monseigneur Dupanloup !

Ce groupe contient également un assortiment très-varié de calottes, bonnets carrés, bonnets phrygiens, bonnets de coton, bicornes, tricornes de toutes les dimensions et de toutes les formes.

Mais comme aucune de ces coiffures ne comporte une invention nouvelle ou une œuvre de génie, il n'a pas été distribué de médailles.

Le jury était sur le point de faire exception pour une splendide couronne royale exposée par un groupe de prétendants.

Mais en l'examinant de près, on s'est aperçu que ce n'était qu'un article de bazar en carton peint.

avait pour mandataire un paysan du Danube, un apprenti d'Esculape ; elle sera représentée désormais par un montagnard athénien, par un émule distingué d'Hippocrate. Elle aurait pu, certes, faire un choix plus en harmonie avec les grands besoins industriels et commerciaux de la cité lyonnaise ; mais elle aurait pu aussi donner la préférence à un candidat d'un acabit beaucoup moins satisfaisant. Encore une fois, les électeurs lyonnais ont fait preuve de tact et d'intelligence. Ils ont déçu les espérances des ennemis de la République !

L'élection de dimanche dernier nous révèle aussi, dans les mœurs locales du scrutin, l'accomplissement d'un progrès qui ne manque pas d'importance. Le fétichisme de la monocandidature a été abandonné. Un comité indépendant s'est dressé à côté du comité central, véritable tour féodale de la démocratie, et dans le comité central il s'est rencontré des esprits assez jaloux de leur droit d'initiative pour se choisir un candidat suivant leurs propres sympathies. Les électeurs sont allés aux urnes, non pas astreints de donner leur voix à un pontife de la démocratie plus ou moins attiré, mais libres de rechercher entre plusieurs candidats celui qui était le mieux à leur convenance. Il n'y en avait peut-être pas pour tous les goûts, mais tous ont eu la faculté du choix. On ne saurait nier que le vote populaire, ainsi pratiqué, est cent fois plus loyal, cent fois plus sincère, que le vote imposé à toute une circonscription électorale par un comité visant à l'infailibilité et à l'autocratie.

Plus nous irons, plus la démocratie lyonnaise s'affranchira des accapareurs du scrutin politique. Plus aussi, nous l'espérons, elle justifiera ses prétentions à l'indépendance, en choisissant parmi tous les compétiteurs de son suffrage, le plus apte à défendre dignement ses intérêts dans les assemblées délibérantes.

Ceux qui invoquent les besoins de la discipline, pour justifier l'usage de la monocandidature, sont des roués ou des naïfs. Il n'est pas besoin de discipline, quand on n'est menacé par aucun rival ennemi. Il n'est pas besoin de discipline quand, quelque soit le préféré des votants, le triomphe du parti républicain est assuré. Où serait le danger couru par nos institutions, si la majorité des suffrages, au lieu de se porter vers M. le docteur Chavanne, était allée au citoyen Habeneck ? Fourvière ne se serait pas même écroulée sur le champ, et, le lendemain de l'élection, l'on n'aurait vu aucun jésuite mené au violon. A supposer que M. Habeneck eût été le triomphateur de la lutte, cela aurait prouvé seulement que le comité central avait fait violence aux électeurs, en leur désignant un candidat unique qui n'était pas à leur diapason.

Le Suffrage universel, hors les cas de danger extrême, hors les cas où la patrie est en danger, n'a pas besoin de dictateur. Que l'on discute les candidatures républicaines à outrance ; qu'on les patronne avec

acharnement ; mais que l'on cesse de leur imposer, et de flétrir comme des traîtres ceux qui refusent de subir un joug pénible et point justifié.

M. le docteur Chavanne a été élu — nous l'avions dit d'avance, — non parce que, mais comme candidat du comité central. Son succès donne à ce dernier un faux air de légion invincible. Examiner de près les détails du vote, serait facile de voir quel état-major de cette légion suit le triomphateur au capitole mais à la mode des esclaves anciens qui suivaient attachés à son char.

FEUILLES VOLANTES

Il faut avouer que les conservateurs sont gens habiles à se dissimuler leur piteux état et à se nourrir de chimères. Ils trouvent dans tous les événements des motifs de consolation et d'espérance, comme les tireuses de cartes qui, n'importe les figures tournées, trouvent le moyen d'en déduire les plus heureux horoscopes.

Ainsi, ces francs ennemis de l'ordre existant se réjouissent de l'absence de toute candidature réactionnaire dans les élections de dimanche à Lyon et à Moulins, et ils concluent de ce fait la prochaine dégringolade de la République. Leur raisonnement est bien simple. « Puisque pour chaque siège vacant il n'y a plus que des candidats républicains, ils se les disputeront, ils se diviseront, ils se querelleront, ils se mangeront et leur propre gloutonnerie nous débarrassera d'eux. » Là-dessus, ils se frottent les mains et écrivent à leurs prétendants que la fin de la R. F. est proche.

Ils imitent tout à fait les pauvres diables qui, n'ayant pas le sou, se font millionnaires à brève échéance dans des rêves dorés. Réveillez-vous, réveillez-vous à votre aise, conservateurs enfanter ! On peut vous permettre vos ridicules calculs plus facilement que vos escamotages d'urnes et vos projets de guet apens !

Enfin, on lui a trouvé un emploi inoffensif ! Celui d'émigré salarié.

M. le vicomte Emmanuel D'Harcourt est nommé premier secrétaire d'ambassade à Vienne, où il doit être rendu à l'heure présente.

C'était le seul moyen, paraît-il, d'empêcher ce page de l'intrigue monarchienne de rôder autour de l'Élysée.

Il a dû en coûter beaucoup à M. Waddington pour signer le parchemin, en vertu duquel le favori du noble faubourg va représenter la France à l'étranger. Mais entre deux maux il est sage de choisir le moindre, et puisque la République est condamnée à servir une pension à un ex-fauteur de complots, mieux vaut la lui servir hors frontières.

La nomination de M. le vicomte d'Harcourt est toutefois un signe des temps. Elle donne la mesure de l'indépendance du ministère !

Entre catholiques : — Je suis la contre-Révolution. Guerre à toutes les idées sorties de la fournaise de 93 ! Le *Syllabus* dans une main, le lys dans l'autre, j'exterminerai tous les Philistins de ce siècle !

posé politico-chimique d'assez belle apparence, mais on craint qu'il ne soit de peu de durée.

Malgré cette réserve, il a fallu attribuer le diplôme d'honneur à son inventeur le comte de Bismark, par l'excellente raison qu'il le demandait par la bouche... à feu de dix mille canons.

MÉDAILLE D'OR

Le prince Gortschakoff, grand cuisinier de Russie,

Pour sa marmelade turque. — Plat succulent, mais d'une digestion difficile.

MÉDAILLE D'ARGENT

L'Autriche : — a exposé un Bosniaque comme spécimen de son occupation pacifique.

Le pauvre diable est littéralement haché. On ne sait pas si les morceaux en seront bons.

MENTION HONORABLE

L'Espagne, pour l'exposition de son système financier :

Une bourse percée !

— Est-ce tout ? Il est possible que nous ayons commis bien des omissions, — mais les oubliés et les mécontents seront admis à protester dans nos bureaux, où il y a un employé spécial pour recevoir leurs réclamations : — il est sourd et muet.

L. LECLAIR.

SECTION MINISTÉRIELLE

DIPLOME D'HONNEUR

A M. de Marcère, ministre de l'intérieur, Exposant d'un préfet à roulettes qui se déplace instantanément au moyen d'un mécanisme, aussi simple qu'ingénieux.

MÉDAILLE D'OR

M. Dufaure, garde des sceaux, Pour son magistrat inamovible, dont la solidité résiste à tous les ébranlements et à toutes les secousses.

Es ayez !

MÉDAILLE D'ARGENT

Le général Borel, ministre de la guerre, Pour son *Traité du parfait Gendarme*.

MÉDAILLE DE BRONZE

M. Waddington, ministre des affaires étrangères, A exposé plusieurs diplomates articulés, disant papa et maman quand on leur presse le ventre. L'article n'est pas mal fait, mais c'est comme toujours le même, il demande à être changé.

SECTIONS ÉTRANGÈRES

DIPLOME D'HONNEUR

Le prince de Bismark, Pour son congrès de Berlin. — Ce produit allemand assez malaisé à définir est une sorte de com-

Il suffit de pousser un bouton.

Ce fauteuil maître Jacques a été acheté par... ne commettons pas d'indiscrétion.

MÉDAILLE D'ARGENT

La bonne-sœur sainte Cunégonde, Pour son mobilier scolaire, où l'on voit entre autres objets pratiques un poêle pourvu d'un siège hygiénique à l'usage des fillettes récalcitrantes.

MENTION HONORABLE

Feu Delesvaux, ancien magistrat de l'empire, Exposant d'un BANC de police correctionnelle, destiné aux journalistes.

Ce banc, garni de pointes d'acier, a l'avantage de faire sentir aux prévenus les premières sévérités de la justice.

Il a été acquis par M. Brunet, ministre du 16 mai, en prévision d'un troisième ordre moral.

GALERIE DES VÊTEMENTS

Groupe 157. Costumes d'hommes

MÉDAILLE D'OR

M. Buffet, sénateur, A exposé toutes ses vestes électorales. C'est la collection la plus complète qui se soit jamais vue.

MÉDAILLE D'ARGENT

M. Batbie, autre sénateur, Pour sa virrine de casaque retournée. La casaque du « lion populaire » transformée en « hydre de l'anarchie » a emporté tous les suffrages.

— Je suis le catholicisme libéral. Vive le dogme épuré par le progrès de la civilisation moderne ! La foi ne doit point barrer la Révolution, mais lui servir de guide.

— Vous êtes un hérétique !

— Vous êtes un fou !

Nous ne nous chargeons point du rôle de mettre d'accord M. de Mun et M. de Falloux, l'Univers et le Français. Constatons seulement que, dans l'ultramontanisme comme dans le bonapartisme, il y a les vieux et les jeunes. Naturellement, ce sont partout les jeunes qui ont le plus d'audace et d'intransigeance.

— 0 —

Plaignez ce malheureux Charles-Marie-Jean-Isidore-Joseph... etc., don Carlos !

Le cœur lui saigne ! Il a ses stigmates ! C'est un devoir bien douloureux, allez ! qu'il lui a fallu remplir devant le Tribunal de Milan ! S'il ne s'était point endurci le caractère par trois ans de pillage et d'assassinats dans les Pyrénées, jamais il n'aurait eu la force de déposer contre un de ses amis les plus chers, le général Boet, qui lui a volé le collier de la Toison d'or !

Il n'y a que les princes pour avoir de ces sentiments grandioses : « Mon sang, plutôt que l'impunité du crime ! »

Plaignez le malheureux Charles-Marie-Jean-Isidore, etc., don Carlos ! Plaignez-le surtout de la perte de son collier !

Si on voulait bien faire une souscription pour le lui rendre, il est probable que les cicatrices de son cœur se fermèrent au plus vite !

— 0 —

La révolte subite des Canaques avait causé une grande stupéfaction. Qu'est-ce qui pouvait avoir occasionné une pareille explosion de rage chez ces voisins somnolents ?

On soupçonnait les exactions de quelque fonctionnaire ou de quelque colon à leur égard.

Pas du tout !

Les Canaques ont pris leurs piques et leurs haches et se sont payé un régal de quatre-vingt-dix têtes blanches, uniquement parce qu'on a cessé de les faire catéchiser par les jésuites. On n'a pas laissé les bons Pères suffisamment maîtres là-bas, et aussitôt le Ciel les a vengés en inspirant à leurs catéchumènes un massacre général, aux dépens de colons et d'employés qui n'étaient pour rien dans la mésaventure des jésuites.

Le grand parti conservateur a le droit d'être fier de ces nouvelles recrues, qui viennent à son secours pour démolir la République.

Nous sommes étonné que les cercles de M. de Mun n'aient pas encore adressé à leurs chers frères les Canaques une adresse de félicitation !

— 0 —

Des Canaques aux Cassagnacs, la transition n'est pas difficile.

A propos de l'anniversaire de la mort de Saint-Arnaud, de ce sinistre exécuter des œuvres de Décembre, le Fracas du Pays, qui se sent taillé pour d'implacables résolutions, a salué en lui le chef, le maître et l'exemple. Voici le bouquet de son éloge di-thyrambique :

« Si, en ce moment, Saint-Arnaud était président de la République, la Chambre des députés serait moins insolente, les commandants moins fiers, et Gambetta aurait couché à Mazas le soir de Romans. »

On dit que les anciens faisaient enivrer leurs esclaves, pour inspirer à leurs enfants le dégoût de l'ivresse, par le spectacle même des hontes de l'ivrognerie.

Il n'est peut-être pas inutile que les ordures de la presse bonapartiste soient de même étalées au grand jour. L'odeur qui s'en exhale ne peut que faire crier à tout Français : Pouah !

COUPS DE CRAYON

LE DOCTEUR CHAVANNE

La médecine politique compte dans notre bonne ville plusieurs notabilités sérieuses. — Nous avons le docteur Gailleton, qui soigne avec un égal succès les affaires municipales à l'Hôtel-de-ville et les maladies de peau à l'Antiquaille ; le docteur Desgranges, candidat malheureux de toutes les coterie réactionnaires, qui, malgré son mérite de spécialiste distingué en matière d'ophtalmie, s'est mis régulièrement le doigt dans l'œil à chacune de ses tentatives électorales.

Nous avons le docteur Jantet, dont les ardeurs républicaines ne connaissent pas d'obstacle. — Nous avons hier, M. Durand auquel succède aujourd'hui le docteur Chavanne.

On voit que si la politique souffre quelquefois, ce n'est pas qu'elle manque de docteurs. Il y a beau temps déjà que le nouveau député du Rhône prodigue ses soins à cette malade. — Sous l'empire déjà, alors que le pays était en proie à la malaria décantriste, le docteur Chavanne s'efforçait de conseiller l'emploi des spécifiques républicains, mais on sait comment ce genre de remède était accueilli.

Plus tard, au moment de la crise fatale qui faillit emporter la France aux sombres bords, le docteur Chavanne fut naturellement appelé en consultation. — Et nous le vîmes siéger successivement au comité de salut public où il eut à se débattre contre certains empiriques et au conseil municipal, dont il fut le président.

Faute de quelques voix en 1877, il manqua un fauteuil de sénateur, qui lui est rendu aujourd'hui sous la forme d'un banc de député.

Il est inutile de s'appesantir longuement sur les convictions connues du docteur Chavanne. — Deux passions dominent chez lui : la haine de Bonaparte et la haine du jésuite.

Pour lui la crainte de l'empire est le commencement de la sagesse et l'horreur du Syllabus en est la fin. Aussi, était-il difficile de ne pas sourire en voyant les dissidents de la candidature Habeneck parler de la tiédeur anticléricale du docteur Chavanne. — Nous ne pensons pas au contraire que nul puisse aller plus loin dans ses antipathies monacales.

Quant au bonapartisme, c'est sa tête de Méduse. Il va sans dire que ces opinions très-accentuées sont greffées sur un esprit intelligent et éclairé qui tient compte des difficultés et des impossibilités pratiques.

Aussi le docteur Chavanne avoue-t-il volontiers que son idéal politique ne pourra prendre corps avant deux ou trois siècles, lorsque plusieurs générations de députés radicaux auront passé sur lui.

En médecine, semblable à tous les savants dont le scalpel a fouillé la nature humaine et disséqué notre misérable carcasse, le docteur Chavanne éprouverait, croyons-nous, une forte inclination vers le matérialisme. Peut-être même ne tient-il pas assez compte, dans cet ordre d'idées, du secours fourni à la thérapeutique par la force de volonté et l'énergie morale.

Il y a là cependant un ressort que la biologie ne doit pas négliger.

Au physique, cheveux longs et grisonnants, barbe poivre et sel, fort accent du terroir où perce une note gouailleuse ; l'ensemble du diagnostic marque de cinquante à soixante ans.

Peut-être nous trompons-nous d'une ou deux douzaines de mois, mais comme le docteur Chavanne ne doit pas avoir les prétentions d'une jolie femme, il nous pardonnera aisément une erreur chronologique sur son extrait de baptême, — pardon, de naissance.

DIALOGUES TÉLÉPHONIQUES

La conversation a lieu entre messire TIRMAN, en son hôtel de la Préfecture, à Marseille, et messire ROBERT, évêque nommé de ladite ville, au séminaire de Montolivet, dans la banlieue, quartier de Saint-Barnabé.

PREMIÈRE PARTIE

Robert le finassier

Robert. — J'ai l'honneur d'informer M. le Préfet que j'ai décidé de faire mon entrée solennelle dans la ville de Marseille, lundi fin courant, à 2 heures de l'après-midi. Je le prie de vouloir bien prendre les mesures qui sont en son pouvoir, pour que cette entrée ait lieu avec la pompe accoutumée et une sécurité complète.

Tirman. — Votre Grandeur peut entrer dans Marseille, quand il lui plaira, à pied ou en carrosse, en palanquin ou sous le dais. Votre droit de circulation sera rigoureusement respecté. Quant à l'ordre, j'en réponds !

Robert. — M. le Préfet ne m'a point compris. Désireux de montrer tout le prestige du culte catholique aux yeux des mécréants, qui, hélas ! ne manquent pas dans Marseille, je me propose de m'entourer, le jour de mon entrée, de tous les honneurs compatibles avec ma qualité de premier pasteur du diocèse, et je vous prie de me prêter votre bienveillant concours.

Tirman. — Il m'est impossible de faire partie de votre cortège. J'ai à présider lundi, dans l'après-midi, un conseil de préfecture. Agréez mes sincères excuses.

Robert. — Je n'aurais pas cru être obligé de mettre les points sur les i. Veuillez lire, Monsieur le Préfet, le décret de messidor an XII.

Tirman. — Il est en désuétude.

Robert. — Lisez toujours.

Tirman. — Veillot et des Houx soutiennent tous les jours que le Concordat et ses annexes n'obligent pas l'Eglise.

Robert. — On peut le soutenir. Ce qui est certain, c'est qu'ils obligent l'Etat.

Tirman. — Vous m'éviteriez, Monseigneur, la perte d'un temps précieux, si vous vouliez bien m'indiquer vous-même les dispositions du décret de messidor an XII.

Robert. — Je n'ai pas moi-même le texte sous les yeux, et je pourrais me tromper.

Tirman. — Le Saint-Esprit vous inspirera.

Robert. — Le décret de messidor an XII me prescrit d'entrer dans la ville de Marseille entre deux haies de soldats, au son de la musique militaire et des tambours, protégé par un escadron de cavalerie et une double brigade de gendarmes.

Tirman. — Aucun de vos prédécesseurs n'a usé de cette prérogative.

Robert. — Je suis seul juge compétent des besoins de l'Eglise.

Tirman. — Excusez-moi de n'être pas tout-à-fait au courant de l'antique liturgie épiscopale.

Robert. — C'est convenu, alors ?

Tirman. — Un instant de patience ! Permettez que j'en réfère à M. de Marcère, mon supérieur.

Robert. — Référez. En attendant, je prie Dieu qu'il l'ait en sa sainte garde.

DEUXIÈME PARTIE

Robert le têtard

Tirman. — Le Ministre reconnaît les obligations que le décret de messidor an XII impose à l'autorité civile.

Robert. — Il eût été plus simple de le prévoir.

Tirman. — Je demande respectueusement à Votre Grandeur la pompe religieuse dont elle compte s'entourer, en faisant son entrée solennelle dans la ville de Marseille.

Robert. — Je reconnais bien là le système des vexations républicaines.

Tirman. — Je proteste de ma profonde déférence pour le culte catholique.

Robert. — J'ai hâte de finir une conversation pénible. J'entrerai dans Marseille au son de toutes les cloches, escorté de toutes les confréries, de tout le clergé et de tous les chanoines.

Tirman. — Il n'y aura pas de chant ?

Robert. — Est-ce que les fidèles n'ont pas le droit de chanter ?

Tirman. — Il n'y aura pas de pétards ?

Robert. — Est-ce que les fidèles n'ont pas le droit de se réjouir à leur guise ?

Tirman. — Songez, Monseigneur, que ce spectacle peut exciter les libres-penseurs à se livrer à des manifestations contraires !

Robert. — Vous répondez de l'ordre.

Tirman. — Songez, Monseigneur, que les esprits sont montés à Marseille contre les empiétements cléricaux, que les têtes sont chaudes, et que votre entrée solennelle pourrait amener de funestes collisions !

Robert. — La faute en serait à vous seul.

Tirman. — Nous sortons à peine d'une période de troubles regrettables !

Robert. — Cela ne me regarde pas !

Tirman. — Dans l'intérêt de la paix publique, pour le bien de la religion, je supplie Monseigneur de renoncer à son projet.

Robert. — Autant me demander d'apostasier ma foi.

Tirman. — Je fais seulement appel à votre humilité évangélique et à votre patriotisme !

Robert. — Vous commencez par m'agacer.

Tirman. — De grâce, Monseigneur !

Robert. — Arrière, tenaiteur ! Au moment où l'impie livre de tout côté des assauts à l'Eglise, je ne commettrai pas une faiblesse, dont le Ciel me demanderait un compte sévère.

Tirman. — Il est avec le Ciel des accommodements.

Robert. — Il n'en est point avec la Révolution.

Tirman. — Vous persistez ?

Robert. — Je persiste jusqu'au martyre !

Tirman. — Alors, permettez que j'informe le Ministre de l'intérieur de votre résolution irrévocable.

Robert. — Songez que vous l'êtes beaucoup moins ! Vous me saurez gré de mon conseil.

TROISIÈME PARTIE

Robert le penaud

Tirman. — Votre Grandeur peut faire, lundi, son entrée solennelle dans la ville de Marseille. Toutes les prescriptions du décret de messidor an XII seront observées à son égard.

Robert. — Que de pourparlers inutiles ! O bureaucratie ! O persécution républicaine !

Tirman. — Mais Votre Grandeur devra...

Robert. — Ah ! il y a un mais !

Tirman. — Mais Votre Grandeur devra respecter l'arrêté municipal qui interdit, conformément à la loi, toute manifestation religieuse dans les rues.

Robert. — C'est inouï !

Tirman. — Point de congrégations, point de clergé, point de chanoines ?

Robert. — C'est incroyable !

Tirman. — Point de cloches, point de chants, point de pétards.

Robert. — C'est une infamie !

Tirman. — C'est la légalité pure.

Robert. — Puis dans un traquenard infernal !

Tirman. — Dans vos propres filets. Qui-conque se sert de l'épée périra par l'épée !

Robert. — C'est votre dernier mot.

Tirman. — Mon dernier mot : Respect absolu de la loi pour vous et contre vous.

Robert. — Et si j'enfreignais votre arrêté municipal ?

Tirman. — Les gendarmes de votre escorte auront la consigne de vous mener au poste le plus rapproché.

Robert. — Cette décision est irrévocable ?

Tirman. — Irrévocable, comme votre titre d'évêque.

Robert. — Alors, merci de vos honneurs païens !

Tirman. — Comme il vous plaira, Monseigneur.

Robert. — Je protesterai en chaire, à la face de mon troupeau, contre la violation de mes droits les plus sacrés !

Tirman. — N'oubliez pas le précepte du nouvel Evangile : « Se soumettre ou se démettre. » Vous me saurez gré de mon conseil.

Robert. — Et si j'enfreignais votre arrêté municipal ?

Tirman. — Les gendarmes de votre escorte auront la consigne de vous mener au poste le plus rapproché.

Robert. — Cette décision est irrévocable ?

Tirman. — Irrévocable, comme votre titre d'évêque.

Robert. — Alors, merci de vos honneurs païens !

Tirman. — Comme il vous plaira, Monseigneur.

Robert. — Je protesterai en chaire, à la face de mon troupeau, contre la violation de mes droits les plus sacrés !

Tirman. — N'oubliez pas le précepte du nouvel Evangile : « Se soumettre ou se démettre. » Vous me saurez gré de mon conseil.

Robert. — Et si j'enfreignais votre arrêté municipal ?

Tirman. — Les gendarmes de votre escorte auront la consigne de vous mener au poste le plus rapproché.

Robert. — Cette décision est irrévocable ?

Tirman. — Irrévocable, comme votre titre d'évêque.

Robert. — Alors, merci de vos honneurs païens !

Tirman. — Comme il vous plaira, Monseigneur.

Robert. — Je protesterai en chaire, à la face de mon troupeau, contre la violation de mes droits les plus sacrés !

Tirman. — N'oubliez pas le précepte du nouvel Evangile : « Se soumettre ou se démettre. » Vous me saurez gré de mon conseil.

Robert. — Et si j'enfreignais votre arrêté municipal ?

Tirman. — Les gendarmes de votre escorte auront la consigne de vous mener au poste le plus rapproché.

Robert. — Cette décision est irrévocable ?

Tirman. — Irrévocable, comme votre titre d'évêque.

Robert. — Alors, merci de vos honneurs païens !

Tirman. — Comme il vous plaira, Monseigneur.

Robert. — Je protesterai en chaire, à la face de mon troupeau, contre la violation de mes droits les plus sacrés !

Tirman. — N'oubliez pas le précepte du nouvel Evangile : « Se soumettre ou se démettre. » Vous me saurez gré de mon conseil.

Robert. — Et si j'enfreignais votre arrêté municipal ?

Tirman. — Les gendarmes de votre escorte auront la consigne de vous mener au poste le plus rapproché.

Robert. — Cette décision est irrévocable ?

Tirman. — Irrévocable, comme votre titre d'évêque.

Robert. — Alors, merci de vos honneurs païens !

Tirman. — Comme il vous plaira, Monseigneur.

THEATRES

GRAND-THÉÂTRE. — La première soirée lyrique de l'année n'a manqué ni d'animation, ni de mouvement. Tant mieux ! Il ne nous déplaît point de voir le public manifester ses impressions dans un sens ou dans l'autre — le fit-il un peu bruyamment et avec irréflexion, cela prouve qu'il n'est point indifférent aux choses de l'art et que le théâtre a le don de l'intéresser.

La troupe d'opéra-comique présentée dans Faust est complètement nouvelle pour nous, sauf M^{lle} Neulat, ayant déjà appartenu à notre scène, et à qui le souvenir de son excellent passage au Grand-Théâtre aurait dû épargner le désagréable accueil qu'on lui a réservé. Nous n'avons pas, bien entendu, la prétention d'émettre à l'égard des uns et des autres une opinion arrêtée et définitive, que la suite des débuts changera sans doute, et, s'il faut l'avouer, notre espoir est que l'avenir modifiera notre jugement dans un sens favorable, car la représentation de Faust nous a laissés dans un état plus voisin de la froideur que de l'enthousiasme.

D'ores et déjà pourtant, hâtons-nous d'excepter la chanteuse légère, M^{lle} Félicie Arnaud. C'était une lourde tâche que de succéder à des devancières comme MM^{mes} Devriès, Isaac et Mezeray. Or, M^{lle} Arnaud a su d'emblée captiver l'attention et s'imposer aux applaudissements à peu près unanimes de l'assistance. Si le personnage de Marguerite n'est pas le meilleur de son répertoire, si nous devons compter sur une série d'interprétations aussi irréprochables — disons le mot — M^{lle} Arnaud est incontestablement une artiste de grand mérite et de haute valeur — sinon de haute taille. Il est, non pas impossible, mais très-difficile de jouer avec autant d'intelligence, de souligner avec autant de soin les moindres intentions musicales ou scéniques, de dire et de phraser plus correctement, avec une méthode et un style plus sûrs. Si c'est un défaut, nous reprocherions presque à M^{lle} Arnaud une extrême correction en tout.

Le talent de notre prima donna est servi à souhait par une voix très-étendue, d'un timbre excessivement doux, sympathique, une voix claire, fraîche, manquant un peu de rondeur et d'ampleur dans le médium, mais qui s'élargit et acquiert une force et un éclat qu'on ne soupçonne point d'abord, dans les notes du registre élevé. Les vocalises, d'une admirable netteté, attestent l'habileté de la chanteuse et la souplesse d'un organe, auquel on voudrait demander seulement un peu plus de chaleur.

M^{lle} Caillot nous a moins séduit, et pour faire oublier M^{lle} Gerald, nous souhaitons que les autres épreuves la rencontrent mieux disposée, si toutefois les défaillances de voix et de talent qui ont marqué le joli petit rôle de Siebel, sont l'effet de la fameuse émoton habituelle.

Cette émotion de rigueur a dû fâcheusement influencer M. Rodeville, ténor de mi-carrière, et nous voulons bien lui attribuer le chevrottement de certaines notes et l'enrouement de quelques autres qui ne sortaient point avec la pureté désirable. Maître Faust a oublié de réclamer à Méphisto, avec la jeunesse, une voix plus forte, mieux timbrée et une respiration moins essouffée. Les défauts naturels contre lesquels nous craignons que l'art soit vain, sont certainement rachetés, dans une honorable mesure, par le goût et le charme du chanteur. Mais, sera-ce suffisant que M. Rodeville, déjà embarrassé au point de vue scénique par une taille trop au-dessus de la moyenne, détaille avec soin les romances et nous fasse grand plaisir uniquement dans les passages de ses rôles qui n'exigeront que des moyens restreints ? Nous en doutons pour l'instant, quoique à notre avis on doive pour certains emplois, comme celui de ténor mixte, se préoccuper au moins autant, sinon plus, du mérite de l'exécutant que de la qualité de son instrument.

Deux des nouveaux venus de la troupe ont reçu un accueil bien différent, exagéré pour tous les deux. L'un, M. Degrave, basse chantante, a été passablement maltraité. Pour nous qui avons toujours hautement pris le talent de M. Falchieri, et dont l'impartialité pourrait se ressentir des souvenirs laissés dans notre esprit par le prédécesseur de M. Degrave, nous ne saurions nous empêcher de trouver excessive la sévérité montrée envers celui-ci. M. Degrave, sans être doué de moyens très-puissants et très-larges, nous semble pourvu d'un organe très-suffisant au point de vue de l'étendue, de la force. Sa voix est juste et bien posée. Comme chanteur, M. Degrave dit correctement, phrase avec netteté. Mais le comédien pêche par une exubérance de gestes, rendue plus sensible par une inexpérience de la scène et des planches et une ardeur de mauvais aloi. Trop de zèle, trop d'empressements, et surtout que M. Degrave ne tente pas de s'imposer aux dilettanti par un excès de jeu qu'un artiste consommé, reconnu, serait seul capable de justifier.

Si M. Degrave a trop vivement senti la mauvaise humeur du public, par contre M. Guillion a été fêté outre mesure, selon nous. Admettant volontiers que la voix de ce baryton possède le charme et les qualités nécessaires, hormis l'ampleur, nous croyons qu'il articule d'une façon exagérée et phrase avec une extrême affectation. Nous n'aimons pas énormément cette méthode qui consiste à appuyer sur chaque note, sur chaque syllabe et sur chaque mesure. Le chant de M. Guillion, aussi bien que son jeu un peu en dehors, nous paraissent outrés et manquant essentiellement de naturel. L'un et l'autre nous semblent maquillés avec trop de soin, comme sa figure. C'est un défaut, dont on peut se corriger.

Le ballet de Faust a servi de rentrée à MM^{mes} Lamy et Juliani. Celle-ci ballerine sans prestige, et dont on ne saurait penser ni grand bien, ni grand mal, a été admise également sans prestige. Celle-ci est toujours la danseuse gracieuse, applaudie, peut-être le seul talent complet du Grand-Théâtre.

Les chœurs modifiés, augmentés d'un nombre imposant de ténors, marchent avec ensemble, et, sous ce rapport, il y a un progrès fort sensible sur l'an passé.

L'orchestre, légèrement reconstitué, avec ses solistes, MM. Lapret, Ray, Fargues, Ritter, etc., a été irréprochable, et nous regrettons que le public, préoccupé avant tout des chanteurs, ne l'ait pas assez remarqué. Ce résultat acquis pour longtemps témoigne autant des éléments dont l'a composé M. Aimé Gros, que de l'énergie, du zèle et de la valeur de son chef, M. Alexandre Luigini.

LAURENT.

Pour tous les articles non signés : Le Gérant responsable, A. ALRICY.

Lyon. — Imp. LABAUME, c. Lafayette, 5, A. ALRICY, succ.

Lors, sieur Robert entra seul dans Marseille, Cachant sa croce et portant bas l'oreille.

Morale

Les cléricaux sont des moutons, quand on leur montre les dents !

LEBRUN.

Le SIROP de VIAL de Vaise

extrêmement fortifiant et d'un goût agréable, convient dans toutes les **IRRITATIONS**, soit de la poitrine, de l'estomac, des intestins, etc., soit pour calmer le principe irritant du sang et des humeurs.

Il a été employé avec un grand succès contre les maux d'estomac, gastrites, gastro-entérites, les maladies de poitrine, dans les cas de toux sèche, violentes et opiniâtres (toux d'irritation), les rhumes, les catarrhes, bronchites, la coqueluche, les coliques, diarrhées, dysenteries et les fleurs blanches.

Il est excellent pour tempérer l'ardeur des fièvres, pris en remplacement des sirops acidulés ou des boissons émoulinées.

Il convient dans tous les cas de fièvre rouge, rougeole, petite-vérole, dont il favorise l'éruption en calmant les symptômes inflammatoires.

Il réussit aussi très-bien dans la plupart des cas où l'on croit que les enfants ont des vers, quand il y a démanchement du nez, de la gorge, toux sèche, vomissements, coliques, dévoiements, convulsions, etc.

L'usage de ce Sirop a ramené à la santé des personnes phthisiques, vulgairement dites poitrinaires au premier et au deuxième degré, et à la dernière période, lorsqu'on ne conserve plus d'espoir, c'est encore ce qui a procuré le plus de soulagement et paru conserver plus longtemps la vie des malades. Les personnes atteintes de cette grave affection ne doivent donc pas se décourager; qu'elles aient de la persévérance et s'y prennent le plus tôt possible, elles auront grande chance de succès.

Il est d'une grande utilité pour fortifier le tempérament des personnes épuisées par les suites d'une longue maladie, et dans tous les cas où des remèdes trop violents auraient laissé beaucoup d'irritation.

Il convient très-bien aussi aux personnes tourmentées d'irritations nerveuses, qui éprouvent de l'agitation, de l'insomnie; quelques cuillerées de Sirop, aidées d'un ou deux grands bains, ramènent promptement le calme et le bien-être.

Nous en recommandons l'usage aux malades affligés d'irritations chroniques, soit de la poitrine, soit de l'estomac ou des intestins, et qui ont épuisé sans succès toutes les ressources de la médecine; qu'ils aient de la persévérance dans son emploi, ils s'en trouveront bien.

Enfin, ce Sirop peut être employé avec un grand avantage toutes les fois qu'il est nécessaire d'**adoucir, rafraîchir et fortifier**. C'est par ces précieuses qualités

qu'il calme dans la plupart des maladies aiguës, et guérit plus promptement que par les moyens ordinaires. Comme il ne contient aucune préparation opiacée ou narcotique, on peut le donner en toute sécurité depuis l'enfant qui vient de naître jusqu'au vieillard le plus débile; étant préparé d'après les conseils de plusieurs médecins distingués, avec l'extrait de substances extrêmement douces, rafraîchissantes et fortifiantes, on conçoit qu'il peut faire beaucoup de bien, et que jamais il ne peut causer aucun accident, quelle que soit la quantité qu'on en prenne.

On le trouve au dépôt général: Pharmacie **VIAL**, grande rue de Vaise, 41. — A Saint-Etienne, Pharmacie **CHEVRET**, 29, rue de la Ville, et dans toutes les bonnes pharmacies.

Le Flacon : 3 fr.; le demi-Flacon, 1 fr. 80

GARGARISME BARNAUD

Sous forme d'un bonbon agréable. Ces pastilles constituent le plus puissant remède contre les **maux de gorge**, les **irritations du larynx**, l'**extinction de voix**, les **inflammations et ulcérations de la bouche et des gencives**.

Dépôt: Pharmacie **Barnaud, PRUDON**, successeur, rue de Lyon, 5, LYON, et toutes les pharmacies. — Envoi franco contre 2 fr. 50 en timbres-poste.

ON TROUVE
A L'AGENCE DE PUBLICITÉ FOURNIER
LYON — Rue Confort, 14 — LYON
Une collection très variée de
LITHOCHROMIES

pour cartes-adresse, de diverses dimensions, dont les prix varient de 16 à 35 fr. le mille. — L'Agence se charge sans frais de faire reproduire au verso l'adresse des Maisons de commerce qui en manifesteraient l'intention.

AUX DEUX PASSAGES

VASTES MAGASINS DE NOUVEAUTÉS

Considérablement agrandis

Faisant plus d'Affaires que n'importe quelle autre Maison de Nouveautés de Lyon

DIMANCHE 6 OCTOBRE
EXPOSITION SPÉCIALE

DE
TAPIS

Et Étoffes pour Ameublements

Docteur **HELLOT**, Dentiste

Docteur **PRADERE**, Successeur, Opérateur

2, Rue d'Egypte, au 1^{er}

de 9 à 11 heures du matin et 1 à 5 heures du soir (le dimanche de 9 à 11 heures)

Aurification des dents, système du professeur **TAYLOR**, de Philadelphie. — Dents et dentiers base celluloïde, nouveau système.

STÉRILITÉ

DE LA FEMME, Complètement guérie par le traitement de M^{re} **CHRETIEN**, docteur de la Faculté de médecine de Paris.

24 Années de succès. — Analyse des urines.

LYON, 9, RUE BOURBON, au 1^{er}

AGENCE GÉNÉRALE DE PUBLICITÉ V. FOURNIER

14, Rue Confort, 14, Lyon

INSERTIONS DANS TOUS LES JOURNAUX

RÉGIE

Français et Etrangers

FERMAGE

Agent exclusif des principaux Journaux de la Suisse pour les départements du Midi, de l'Est et d'une partie du centre de la France

Etude de M^{re} **FORE**, avoué à Lyon, rue Tupin, 34

VENTE SUR CONVERSION

En l'audience des criées du Tribunal civil de Lyon, du 12 octobre 1878
D'UN

TÈNEMENT D'IMMEUBLES

COMPRENANT

Jolie Maison d'habitation, de construction récente et Bâtiments à la suite servant d'atelier de mécanicien avec Machine à vapeur

Situé à Cuire-Caluire, grand rue St-Clair, 100

Mise à prix : 25,000 fr.

Adjudication au samedi 12 octobre 1878, à midi

CHAPELLERIE

Maison **RIVIER** Sœurs

Rue Centrale, 43, et rue de l'Hôtel-de-Ville, 80. LYON

Cette Maison a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'à l'occasion de la rentrée des vacances et de la saison d'hiver, elle vient de recevoir des assortiments variés d'articles de tous genres, dans d'excellentes conditions. Comme par le passé, ses achats lui permettent de vendre à des prix qu'il est impossible de trouver ailleurs, de la marchandise fraîche et à la dernière mode.

PRIX FIXES INVARIABLES MARQUÉS EN CHIFFRES CONNUS

PLUS DE RHUME DE CERVEAU

Guérison en 24 heures par la **POUDRE EGALON**

0 fr. 75 c. — Dans les Pharmacies

INJECTION BARRAJA VRAIE INFAILLIBLE

Pour les fleurs blanches des femmes, 8 fr. le double flacon.

Guérison instantanée, radicale, des maladies secrètes les plus invétérées. Prix : 4 fr. 110, cours Lafayette, Lyon.

DÉPURATIF DU SANG

Le Sirop concentré de Salsepareille **QUET** a guéri toutes les **Maladies contagieuses**; Dartres, Syphilis, Ulcères, Gonorrhées, Boutons, Rougeurs, Démangeaisons, Douleurs, Goutte, Rhumatismes, toutes les acrétes des humeurs, vices du sang, etc. Ce médicament agit en toute saison et dispense de tisanes.

S'adresser, à Lyon, à la Pharmacie de Ph. **QUET**, rue de la Préfecture, 5.

Même pharmacie : Pommade souveraine pour les yeux. Prix : 2 fr. — Liqueur infaillible contre les maux de dents. Prix : 2 francs.

A TOUT LE MONDE

J'envoie gratis sur demande affranchie, l'indication avec preuves à l'appui, d'une formule infaillible pour guérir les écoulements récents et invétérés. **EYHIN**, Vienne (Isère)

LES ANNONCES POUR LA RENAISSANCE

sont reçues exclusivement

A L'AGENCE GÉNÉRALE DE PUBLICITÉ

14, rue Confort, LYON

ANNONCES : 0.25 Centimes la ligne

RÉCLAMES : 0.50 » »

NOTA. — Pour les Annonces répétées plusieurs fois, une remise est accordée en raison de l'importance de la commande.

EAU TONIQUE

DICQUEMARE, Chimiste (ROUEN)

Active la pousse des cheveux. Empêche leur décoloration. Et leur redonne de la vie. — PRIX DU FLACON : 3 FR.

POMMADE EPIDERMALÉ
ANTIPELLICULAIRE

Arrête la chute des cheveux. — Détruit les pellicules. — Calme les Démangeaisons. — PRIX : 3 FR. LE POT

Se trouve à Lyon, chez M. **BRIAUX**, rue du Bas-d'Argent, 3

ET DANS TOUTES LES BONNES MAISONS DE PARFUMERIE

LAVAGE DE TÊTE

AU PANAMA

Séchage instantané, Coupe de cheveux microscopiques. Teintures brune, noire ou blonde. — Salon d'application et de consultation. — Discretion assurée — **ROCHON**, breveté, cinq fois médaillé aux expositions de Vienne, Lyon et Paris. RUE GRENETTE, 34, Lyon.

Pharmacie **LANGLADE & AUGUET**, rue Thomassin, 8.

NÉVRALGIES, MIGRAINES, MAUX DE TÊTE

Guérison rapide et sûre par

la Poudre Antinévralgique de **G. Langlade**

AVIS A L'ÉPARGNE

Nous apprenons que la **Gazette de Paris**, journal financier, rue Taibout, 59, à Paris, publiera prochainement un Almanach qui sera pour le capitaliste un guide sûr, et pour l'épargne qui cherche de bons placements un conseiller précieux.

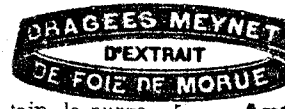
Cet Almanach sera précédé du calendrier. A l'utile se joindra l'agréable. Des récits historiques, des bons mots, des pensées choisies, des anecdotes, rendront ce livre intéressant pour tous les lecteurs.

Fait dans un but d'utilité générale, l'Almanach de la **Gazette de Paris** pour 1879, ne se vendra que 15 centimes.

DÉPÔT GÉNÉRAL POUR LA RÉGION

à l'Agence de Publicité **V. FOURNIER**

14, Rue Confort, 14



Cent Dragées, 3 fr. Plus efficace que l'huile. — Ni dégoût, ni renvois.

Biscuit MEYNET, purgatif. — Agréable à prendre et d'un effet certain, la purge, 15. — **Anti-Migraine MEYNET**, la boîte 4 fr.

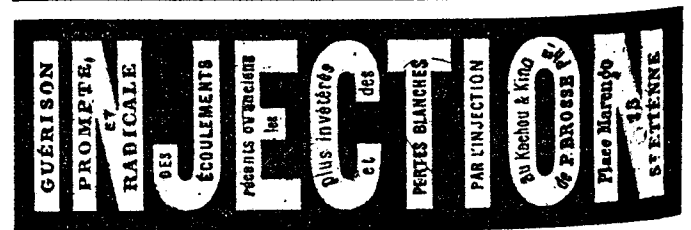
Contre Migraines, Névralgies. Paris, Ph^{ie} **MEYNET**, rue d'Amsterdam, 31

Compagnie générale

D'AFFICHAGE

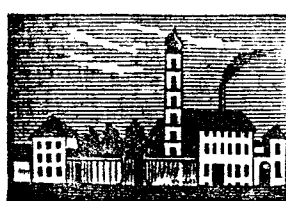
V. FOURNIER, Directeur

14, Rue Confort, 14 — LYON



Dépôt : Pharmacie des Célestins et toutes les Pharmacies.

TOPIQUE BERTRAND AINÉ



Le seul ayant été breveté et dont la vente a été permise par arrêté de la cour de Cassation du 8 juillet 1854. (Quarante ans de succès). — Infaillible contre les douleurs rhumatismales, les névralgies, sciaticques, congestions cérébrales, ophthalmies, douleurs de reins, fluxions de poitrine, pleurésie, toux rebelles, etc. — Peu de malades ne reçoivent un soulagement immédiat par son application. — Prix, suivant grandeur, de 50 c. à 3 fr. — Se vend à Lyon, chez l'inventeur, pl. Bellecour, 21. Pour les douleurs anciennes et rebelles, les maladies provenant d'un vice du sang, faire usage de l'**Extrait-Sudorifère-Modé**. — Se trouve dans toutes les pharmacies. — Franco par timbres ou mandats. — **AVIS**. Se méfier des imitations, exiger comme garantie la signature **BERTRAND Aîné** et l'usine-ci-centre.

L'IVROGNERIE

qui détruit le bonheur de tant de familles peut être guérie pour toujours par un traitement d'une facile exécution au su et à l'insu du patient. Milliers de guérisons déjà accomplies. — S'adresser en toute confiance à M. **REINHOLD RETZLAFF**, à Dresde (Saxe).